

LE SITE FLEX-PARKS.COM

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose, comme tant d'autres, d'investir dans les parkings. Le rendement est exceptionnel !!! Nous avons déjà identifié plus de 110 sites frauduleux. Nous en avons découvert 5 en une semaine !!! Vous retrouverez la page de synthèse avec le lien ci-après

<https://adcfrance.fr/produits-classiques-danger/arnaque-aux-places-de-parkings-nos-recherches/>

Cette arnaque a commencé en 2019 et perdure ! Fuyez.

Le site internet

Il a été créé le 23/11/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/flex-parks.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 09 74 03 39 12

Le numéro 07 55 53 91 25

Le numéro 07 56 26 56 04

Le numéro 07 56 26 64 25

Il s'inscrit dans une série intéressante :

lagestiondor.com 07 56 26 63 61

aldeta-immo.com 07 56 26 64 22

flex-parks.com 07 56 26 64 25

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Eric LAURENT

Les produits

Il est proposé d'investir dans des places de parkings. Nous avons noté une curiosité dans les propositions. Le rendement des parkings français est de l'ordre de 2 à 3 %. Ceux dans les pays étrangers et 2 à 3 fois plus élevés mais curieusement (!) le taux est le même pour les pays cités ! Cela n'existe pas. C'est une erreur intéressante qui montre clairement que c'est une arnaque.

Bien évidemment, le taux bas français a comme but de vous faire investir à l'étranger...

Nous publions deux documents fournis par les escrocs :

[La-brochure-du-site-flex-parks.pdf](#)

[La-presentation-de-la-societe-par-le-site-flex-parks.pdf](#)

Les informations juridiques

Il a été usurpé comme la totalité de ces sites d'arnaques le nom d'une vraie société étrangère à ces propositions. Elle n'a pas de site internet... Toute vérification par ce moyen est donc impossible.

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

